

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DES ÉQUIPES PREMIÈRES HOMMES DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG 2026-2027

A. DISPOSITIONS COMMUNES

1. Organisation des championnats par périodes dans toutes les divisions

Selon le nombre de participants au championnat, il peut y avoir :

- ✓ Trois périodes de respectivement huit, huit et dix matches (séries sur grille de 14 clubs);
- ✓ Trois périodes de dix matches (séries sur grille de 16 clubs);
- ✓ Trois périodes de respectivement dix, douze et douze journées (séries sur grille de 18 clubs);

Les matches fixés pour une période déterminée appartiennent à celle-ci, quelle que soit la date à laquelle ils se jouent.

A l'issue de chaque période, un classement concernant cette période est établi en tenant successivement compte des critères repris à l'article B7.23 du règlement fédéral.

Le décalage des rencontres est laissé à l'appréciation du Bureau Provincial.

Pour rappel, les demandes de décalage (jour et/ou l'heure) doivent parvenir à l'administration (avec accord de l'adversaire) au plus tard pour le mardi soir qui précède le week-end du match.

En vertu de l'article B7.15, aucune dérogation ne sera permise pour le décalage d'une rencontre à l'issue d'une période ainsi que pour les 2 dernières journées de la compétition (sauf à titre exceptionnel apprécié par le Bureau Provincial).

Dès lors, les matches programmés d'office le samedi seront mis au dimanche pour ces rencontres.

Les matches en retard doivent être disputés le plus rapidement possible, le Bureau Provincial se réservant le droit de faire disputer ces rencontres sur un terrain neutre disposant d'un éclairage conforme.

2. Classement final

Au terme du championnat, un classement final est établi selon les critères repris à l'article B7.42

Quand plusieurs équipes terminent à égalité de points et de victoires, un test-match est joué pour déterminer, le cas échéant, le champion, les équipes qualifiées pour un tour final et le ou les descendants.

Pour toutes les autres places, les équipes sont classées conformément à l'article B7.42.

Montées

Le champion de chaque série monte à l'étage supérieur.

Si le champion ne peut monter par le fait que son équipe A participera la saison suivante dans la même division, il sera remplacé par un montant via le Tour Final.

Si une équipe première B, qui n'est pas descendant sportif, descend à la suite de la dégradation de l'équipe A, elle est remplacée par un montant supplémentaire via le Tour Final.

**Disposition particulière 2026-2027 : au terme de la saison 2026-2027, chaque province aura un 2^{ème} montant d'office de 1^{ère} provinciale vers la D3 FFA.
Ce 2^{ème} montant sera le vainqueur du Tour Final de sa province.**

Dans toutes les divisions provinciales, toute place vacante sera attribuée via le Tour Final provincial (1^{ère} provinciale) ou inter-séries (P2, P3 voire P4 le cas échéant).

L'équipe qui participera au Tour Final interprovincial sera la meilleure équipe du Tour final provincial hormis le ou les montant(s) déjà désigné(s).

Si tous les participants d'un tour final sont désignés montants et qu'il y a encore une ou des places vacantes, c'est le classement général du championnat qui sera déterminant.

Descentes

Les équipes descendantes seront déterminées par le classement général (mêmes critères que pour les montées).

S'il y a plusieurs séries dans une même division, il faudra recourir à un ou des test-matches entre des équipes classées à la même place pour désigner un ou des descendants supplémentaires.

3. Organisation des tours finals

Dans tous les cas, les équipes qualifiées* pour le Tour Final sont :

- Le deuxième du classement général
- Les vainqueurs des 3 périodes (classés selon les critères repris à l'article **B7.42**)

Article B7.42 :

« L'équipe qui obtient le plus de points sur l'ensemble des matches est classée à la place la plus haute de sa division ou, le cas échéant, de sa série. Quand plusieurs équipes terminent à égalité de points, elles sont classées selon :

- 1° le plus grand nombre de victoires ;
- 2° la meilleure différence de buts ;
- 3° le plus grand nombre de buts marqués ;
- 4° le plus grand nombre de victoires à l'extérieur ;
- 5° la meilleure différence de buts à l'extérieur ;
- 6° le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur ;
- 7° Tirage au sort ou bien alors si le calendrier de la fin de saison le permet, le résultat final d'un test-match à jouer, y compris les prolongations et série de tirs au but éventuels.

Si un club régulièrement qualifié pour le Tour Final doit être remplacé, il sera pris en considération l'ordre décroissant du classement final du championnat afin de désigner le club remplaçant (idem pour remplacer une équipe B qui ne pourrait pas disputer le Tour Final)
C'est le cas notamment dans les situations suivantes :

- Si les vainqueurs de périodes ne sont pas différents
- Quand le premier ou le second du championnat a remporté une période

Il y a une remise à zéro des avertissements et suspensions pour avertissements pour débiter un Tour final qualificatif et ensuite pour démarrer le Tour final proprement dit (art.B11.187).

***Particularité pour équipe première B :**

Une équipe B ne peut pas participer à un tour final pour lequel elle s'est qualifiée régulièrement si, au début de celui-ci, elle a la certitude de ne pas pouvoir monter vers la division supérieure étant donné que son équipe A y évoluera à coup sûr la saison suivante. Dans ce cas, le classement final dans l'ordre décroissant est pris en considération pour la désignation d'un remplaçant.

Dans le cas où un tour final est arrêté, supprimé ou ne peut se jouer (ex : en cas de recours modifiant l'ordre du classement général), c'est le classement général final (réformé) qui fera référence pour désigner les participants à un tour final possible ou pour désigner les montants ou descendants supplémentaires.

Réclamations (art. B11.30)

Pour les matches de tour final ou qualificatif, les réclamations qui tendent à mettre directement ou indirectement en cause le résultat de ces matches, doivent être introduites le premier jour ouvrable qui suit le match avant 12 heures.

Dans ce cas, la réclamation doit être envoyée au greffe de la FFA par E-Kickoff ou par mail. La réclamation doit également être annoncée dans le délai fixé ci-dessus par E-Kickoff ou par courriel au service Compétitions.

Les décisions de l'instance répressive compétente sont sans recours sauf celles qui ont été rendues en matière disciplinaire sur base d'un rapport d'arbitre.

Cas non prévus

Tout litige non évoqué dans ce règlement sera traité par le Bureau Provincial compétent

B. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

DIVISION 1 PROVINCIALE

1. Montant de P1 → D3 AMATEURS = 2

Ce sera le Champion et le vainqueur du Tour final de P1

Le finaliste (vaincu de la finale du Tour final) de P1 jouera le Tour final interprovincial.

Si l'organisation du Tour final Provincial n'est pas possible dans les délais impartis, le BP LUX désignera d'office le 3^{ème} du classement général final comme participant au Tour final Interprovincial.

2. Répartition des journées des tranches

Le Championnat est divisé en 3 périodes définies comme suit, sur base de l'ordre des matches repris dans le calendrier initial des matches :

1^{ère} Tranche = 10 premiers matches.

2^{ème} tranche = 10 matches suivants.

3^{ème} tranche = 10 derniers matches.

3. Tour Final

1^{ère} journée

Match par élimination directe joué sur le terrain du 1^{er} nommé.

Match 1 : Le club qualifié meilleur classé en fin de championnat reçoit le club qualifié 4^{ème} meilleur classé ;

Match 2 : Le club qualifié 2^{ème} meilleur classé en fin de championnat reçoit le club qualifié 3^{ème} meilleur classé.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.
Si l'égalité subsiste : tirs au but selon les lois du jeu.

2^{ème} journée

Match par élimination directe opposant les vainqueurs des matches 1 et 2.

Match 3 : Vainqueur le mieux classé reçoit le Vainqueur le moins bien classé en championnat
En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité subsiste : Série de coups de pied de réparation.

Le vainqueur de ce match monte en D3 Amateurs

Le perdant participe au tour final interprovincial sauf s'il monte d'office en D3 Amateurs suite à une place vacante qui reviendrait d'office à la province du Luxembourg et dans ce cas, le vainqueur du match 4 jouerait le tour final interprovincial.

Match 4 : vaincus des matches 1 et 2 (au cas où le finaliste serait montant d'office).
Le vainqueur de ce match 4 jouerait le TF Interprovincial
En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.
Si l'égalité subsiste : tirs au but selon les lois du jeu.

4. Descendants de P1 → P2

Si 0 descendant D3Am = **3** descendants
Si 1 descendant D3Am = **4** descendants
Si 2 descendants D3Am = **5** descendants

DIVISION 2 PROVINCIALE

1. Montée de P2 → P1

3 SERIES : 3 CHAMPIONS.

+ place(s) via le TOUR FINAL P2 (voir grille des montées et descentes)

2. Tour Qualificatif

Organisé par série, en P2A, P2B et P2C chacune séparément.

Répartition des journées des tranches :

Les matches fixés pour une période déterminée appartiennent à celle-ci, quelle que soit la date à laquelle ils se jouent. Le Championnat est divisé en 3 périodes définies comme suit, sur base de l'ordre des matches repris dans le calendrier initial des matches :

- 1^{ère} Tranche = 8 premiers matches.
- 2^{ème} tranche = 8 matches suivants.
- 3^{ème} tranche = 10 derniers matches.

3. Forfait

Si un club déclare forfait, son adversaire gagne le match et est qualifié pour le tour suivant.

1^{ère} journée

Match par élimination directe joué sur le terrain du 1^{er} nommé.

Match 1 : Le club qualifié meilleur classé en fin de championnat reçoit le club qualifié 4^{ème} meilleur classé ;

Match 2 : Le club qualifié 2^{ème} meilleur classé en fin de championnat reçoit le club qualifié 3^{ème} meilleur classé.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.
Si l'égalité subsiste : tirs au but selon les lois du jeu.

2^{ème} journée

Match par élimination directe opposant les vainqueurs des matches 1 et 2.

Match 3 : Vainqueur le mieux classé reçoit le Vainqueur le moins bien classé en championnat
En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.
Si l'égalité subsiste : Série de coups de pied de réparation.

4. Tour Final (pour désigner les montants en P1) (voir la grille des montants et descendants) :

3 Matches opposant les 3 qualifiés (vainqueurs du Tour qualificatif des 3 séries) via une triangulaire pour désigner un gagnant perdant (tirage au sort du 1^{er} match). Chaque équipe jouant 1 match à domicile.
Lire « MODALITES TOUR FINAL TRIANGULAIRE ».

3ème journée

Match 1 : Qualifiés de 2A de 2B ou 2C ? (suivant tirage au sort)

4ème journée

Match 2 : Vainqueur du match 1 (à domicile ou en déplacement suivant le cas) / 3ème Qualifié d'office (à domicile ou en déplacement suivant le cas)

5ème journée

Match 3 : Perdant du match 1 (à domicile ou en déplacement suivant le cas) / 3ème Qualifié d'office (à domicile ou en déplacement suivant le cas)

5. Descendants de P2 → P3 (voir la grille des montants et descendants)

DIVISION 3 PROVINCIALE

1. Montants de P3 → P2 (voir la grille des montants et descendants)

5 séries de 14 équipes = 5 champions

+ des montants supplémentaires en P2 via un tour final opposant les 5 équipes qualifiées à l'issue du Tour final Qualificatif des vainqueurs de périodes.

2. Répartition des journées des tranches

Le Championnat est divisé en 3 périodes définies comme suit, sur base de l'ordre des matches repris dans le calendrier initial des matches :

1^{ère} Tranche = 8 premiers matches.

2^{ème} tranche = 8 matches suivants.

3^{ème} tranche = 10 derniers matches.

3. Tranches dans séries à 13 équipes

En cas de nombre impair d'équipe dans une série, le classement des périodes est revu selon les dispositions suivantes :

Le nombre de points (et ensuite les autres critères qui entrent en ligne de compte) obtenus par les clubs au cours de la période est multiplié par le coefficient suivant :

$$\frac{\text{Nombre total de matches que compte la période}}{\text{Nombre de matches effectivement joués par le club}}$$

4. Forfait

Si un club déclare forfait, son adversaire gagne le match.

5. Tour Qualificatif

1^{ère} journée

Match par élimination directe joué sur le terrain du 1^{er} nommé.

Match 1 : Le club qualifié meilleur classé en fin de championnat reçoit le club qualifié 4^{ème} meilleur classé ;

Match 2 : Le club qualifié 2^{ème} meilleur classé en fin de championnat reçoit le club qualifié 3^{ème} meilleur classé.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité subsiste : tirs au but selon les lois du jeu.

2^{ème} journée

Match par élimination directe opposant les vainqueurs des matches 1 et 2.

Match 3 : Vainqueur le mieux classé reçoit le Vainqueur le moins bien classé en championnat
En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité subsiste : Série de coups de pied de réparation.

6. Tour final

Parmi les 5 qualifiés, tirage au sort pour obtenir une poule de 3 équipes qui joueront un Tour final triangulaire et une poule de 2 équipes qui joueront en matches « aller-retour ».

L'équipe dernière de la 1^{ère} poule rencontrera le vaincu de la seconde poule.

Le vaincu de cette dernière rencontre ne montera pas en P2 (sauf place vacante).

Pour toutes ces rencontres du tour final par poules, il n'y aura pas de prolongations.

Pour la dernière rencontre qui se déroulera sur terrain neutre (sauf accord entre les 2 clubs), il y aura des prolongations en cas d'ex-aequo après le temps réglementaire et le cas échéant, tirs au but après les prolongations.

MODALITES TOUR FINAL TRIANGULAIRE (3 EQUIPES)

Ordre des matches pour désigner 1 VAINQUEUR :

- 1^{er} match : EQUIPE A / EQUIPE B
- 2^{ème} match : EQUIPE C $\leftrightarrow$ PERDANT 1^{er} MATCH
- 3^{ème} match : EQUIPE C $\leftrightarrow$ VAINQUEUR 1^{er} MATCH

Ordre des matches pour désigner 1 PERDANT:

- 1^{er} match : EQUIPE A / EQUIPE B
- 2^{ème} match : EQUIPE C $\leftrightarrow$ VAINQUEUR 1^{er} MATCH
- 3^{ème} match : EQUIPE C $\leftrightarrow$ PERDANT 1^{er} MATCH

ATTENTION : Chaque équipe joue 1 match à domicile ! Pas de prolongations.

En cas d'égalité à l'issue du premier match, c'est l'équipe perdante lors de la bottée des tirs au but qui jouera le 2^{ème} match.

Bien évidemment, dans ce cas, les 2 équipes comptabiliseront chacune 1 point au classement pour ce match.

Attribution des points :

- 3 points pour une victoire,
- 1 point pour un match nul,
- 0 point pour une défaite.

Classement :

A) Après chaque match, quel qu'en soit le résultat, il sera procédé à la bottée des tirs au but (Voir Lois du Jeu "Procédure de la série des tirs au but").

Ces tirs au but serviront à départager les éventuels ex aequo et seront bottés jusqu'à ce qu'une des équipes prenne l'avantage, sans tenir compte du résultat du match après les 90 minutes et sans s'arrêter nécessairement après 5 tirs.

Dans tous les cas, même si une équipe a déjà pris un avantage définitif, l'on procédera à la bottée d'un minimum de 5 tirs au but.

B) Le classement se fait par points, mais si l'égalité subsistait, sera classée première :

1. L'équipe qui compte la plus grande différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés (le zéro étant considéré ici comme positif), sans tenir compte des tirs au but d'après-match.
2. L'équipe qui totalise le plus grand nombre de buts marqués, sans tenir compte des tirs au but d'après-match.
3. L'équipe qui totalise le plus petit nombre de buts encaissés, sans tenir compte des tirs au but d'après-match.
4. Si l'égalité persistait entre deux équipes, elles seront départagées par le résultat du match qui les opposait après 90 minutes et, éventuellement, après les penalties.
5. Si l'égalité persistait entre 3 équipes, l'équipe qui compte la plus grande différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés lors des épreuves de tirs au but d'après-match, sera classée première.
6. Si l'égalité subsistait, l'équipe qui totalise le plus grand nombre de buts marqués lors des épreuves de tirs au but d'après-match, sera classée première.
7. Si l'égalité subsistait, l'équipe qui totalise le plus petit nombre de buts encaissés lors des épreuves de tirs au but d'après-match, sera classée première.
8. En dernier recours, c'est par tirage au sort, effectué par le BP Lux, que les ex aequo seront départagés.

FORFAIT EN TOURNOI TRIANGULAIRE :

- Si un club déclare forfait avant le 1^{er} match, le tournoi se joue entre les 2 autres équipes par matches aller/retour (tirage au sort par le B.P.).
- Si un club déclare forfait après le Premier match, le résultat de ce match est annulé et le Tour Final se poursuit entre les 2 autres équipes par matches aller/retour (tirage au sort par le B.P.).

MODALITES TOUR FINAL MATCHES ALLER / RETOUR

- Pour les matches qui se jouent par ALLER/RETOUR, l'équipe victorieuse est celle qui a marqué le plus grand nombre de buts à l'issue des deux matches.
- Si les deux équipes ont marqué le même nombre de buts à l'issue des deux matches, l'égalité subsiste, le second match est prolongé de deux fois 15 minutes.
- L'équipe victorieuse est celle qui a marqué le plus grand nombre de buts à l'issue des deux prolongations.

- Si, à l'issue de ces deux prolongations, il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par le botté des tirs au but conformément aux dispositions des Lois du Jeu (Procédure pour déterminer le vainqueur d'un match).

PARTAGE DE LA RECETTE MATCH SUR TERRAIN NEUTRE

ARTICLE B3.94 :

La recette d'un match sur terrain neutre est partagée en trois parts égales entre le club sur le terrain duquel le match se joue (qui utilisera ses propres tickets) et les deux clubs en présence.

La recette nette est obtenue après défalcation de la recette brute de :

- la TVA (6%),
- la taxe communale éventuelle,
- les frais d'organisation fixés à 15 € pour un match diurne et 25 € pour une nocturne,
- les frais d'arbitrage non remboursés par la fédération.

S'il n'y a pas de recette ou si la recette est insuffisante, les frais d'organisation et les frais d'arbitrage seront remboursés au club organisateur par les clubs en présence.

PARTAGE DE LA RECETTE MATCH A ELIMINATION DIRECTE JOUE SUR LE TERRAIN DU CLUB VISITÉ :

CALCUL DE LA RECETTE NETTE :

La recette nette est obtenue après défalcation de la recette brute de :

- la TVA (6%),
- les frais d'arbitre non remboursés par la fédération.

VISITES :

Prennent en charge les frais d'organisation, les frais de réception.
Ils perçoivent $\frac{1}{4}$ de la recette nette.

VISITEURS :

Prennent en charge leurs frais de déplacement et ils perçoivent $\frac{3}{4}$ de la recette nette.

Le prix des tickets d'entrée est fixé de commun accord entre les clubs.
En cas de désaccord, c'est le BP Lux. qui tranchera.